



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU POLE METROPOLITAIN DU PAYS DE BREST

Séance du 16/10/2018

| Référence |
|------------|
| 2018_10_14 |

| Objet de la délibération |
|---|
| Modification de la délibération du 18 février 2014 portant sur le recrutement d'agents non titulaires lié à un accroissement d'activité |

| Nombre de membres | | |
|-------------------|----------|---------------------------|
| Afférents | Présents | Qui ont pris part au vote |
| 45 | 30 | 33 |

| Date de la convocation |
|------------------------|
| 08/10/2018 |

| Date d'affichage |
|------------------|
| 08/10/2018 |

| Vote |
|----------------------|
| A l'unanimité |
| Pour : 33 |
| Contre : 0 |
| Abstention : 0 |

L'an 2018 et le 16 Octobre à 11 heures, le Comité Syndical du Pôle Métropolitain du Pays De Brest, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège de la Communauté de Lesneven Côte des Légendes sous la présidence de CUILLANDRE François, Président

Présent.e.s : M. CUILLANDRE François, Président, Mmes : ABIVEN Charlotte, BALCON Claudie, FORTIN Laurence, GODEBERT Viviane, GUILLORE Alexandra, LE VAILLANT Annie, QUIGUER Tifenn, MM : CALVEZ Christian, GIBERGUES Bernard, GOULAOUIC Pascal, GOURTAY Michel, GOURVIL Armel, GUEGANTON Loïc, JACOB Fabrice, KERMAREC Charles, LARS Roger, LE TYRANT Jean Claude, LECLERC Patrick, LINCOLN Andrew, LORCY Armel, MOUNIER Gilles, MOYSAN Daniel, NEDELEC Yohann, QUILLVERE Bernard, RAMONE Louis, SALAUN Gilles, STEPHAN Yves, TALARMIN André, TANGUY Bernard

Excusé.e.s ayant donné procuration : Mmes : BELLEC Claude à M. KERMAREC Charles, BONNARD LE FLOCH Frédérique à Mme QUIGUER Tifenn, M. MASSON Alain à M. CUILLANDRE François

Excusé.e.s : Mmes : BRUBAN Claudine, MALGORN Bernadette, MONTANARI Isabelle, NICOLAS Gaëlle, SOUDON Chantal, MM : CAP Dominique, MELLOUËT Roger, OGOR Pierre, PICHON Ronan, RIOUAL Bernard, SIFANTUS Bruno, TALARMAIN Roger

Assistaient en outre à la réunion :
Mme LE BARS Mickaële, M : CANN Thierry

A été nommé secrétaire : M. TANGUY Bernard

| |
|---|
| <p>Objet de la délibération :</p> <p>Modification de la délibération du 18 février 2014 portant sur le recrutement d'agents non titulaires lié à un accroissement d'activité</p> |
|---|

Par délibération en date du 18 février 2014, le Comité syndical du Pôle métropolitain du Pays de Brest autorise le recrutement d'agents contractuels au titre d'un accroissement temporaire d'activité.

Il est proposé de compléter la délibération initiale en intégrant la possibilité de recruter des agents contractuels au titre d'un accroissement saisonnier d'activité.

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son

article 3 – 2° ;

Vu l'arrêté n°A2011-06-07 portant délégation de signature à Monsieur
Cann Directeur,

Le Comité syndical est invité à :

- autoriser le Directeur à recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité,
- prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget

Décision du Comité syndical :

A l'unanimité, les membres du Comité syndical :

- autorisent le Directeur à recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité,
- prévoient à cette fin une enveloppe de crédits au budget

Pour extrait conforme,

A Brest,

Le Président,

François Cuillandre

